



# **Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes**

## **Centres régionaux en éducation des adultes des Premières Nations Politique d'admission**

**Document de travail  
Projet Avril 2013**

## Table des matières

1. Admissibilité.....	3
2. Admission .....	3
3. Priorités.....	3
4. Avis d'acceptation ou de refus.....	3
5. Inscription des étudiants.....	4
6. Aide financière pour les étudiants.....	4
7. Évaluation .....	4
8. Projet de formation .....	5
9. Reconnaissance des acquis et des compétences.....	5
FORMULAIRE D'ADMISSION .....	5

## **1. Admissibilité**

Tous es élèves qui ont atteint l'âge de seize (16) ans au 30 juin de l'année scolaire précédente peuvent soumettre une demande d'admission auprès d'un des centres régionaux en éducation des adultes des Premières Nations. Des critères additionnels peuvent être appliqués si les Centres régionaux ont des ententes avec les autorités en éducation locaux. Quand les espaces sont limités, une priorité sera accordée aux élèves de Premières Nations.

## **2. Admission**

Les étudiants qui souhaitent faire une demande doivent remplir le formulaire d'admission présenté en annexe et doivent fournir, avec leur candidature, les documents suivants :

1. Certificat de naissance du Québec (obligatoire pour les élèves non-autochtones)
2. Relevé de notes du MELS et/ou plus récent relevé de note de l'école
3. Certificat de statut d'Indien (pour les élèves de Premières Nations)
4. Recommandation du centre local d'emploi et de formation ou de l'institution scolaire (s'il y a lieu)

Le formulaire d'admission dûment rempli et les documents qui l'accompagnent doivent être adressés au directeur du Centre régional en éducation des adultes que l'étudiant souhaite fréquenter.

## **3. Priorités**

Lorsque le nombre d'étudiants pouvant s'inscrire est limité par le financement ou la capacité des installations, les étudiants seront admis selon les priorités suivantes :

1. Étudiants poursuivant leur formation (inscrits à la session précédente)
2. Nouveaux étudiants à temps plein inscrits à la formation générale
3. Nouveaux étudiants à temps partiel
4. Étudiants ayant abandonné auparavant

## **4. Avis d'acceptation ou de refus**

Le Centre régional en éducation des adultes informera l'adulte lui-même ou les parents, si l'étudiant est mineur, de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission, en utilisant tout moyen à leur convenance (ex. : courriel, téléphone).

## **5. Inscription des étudiants**

Les étudiants peuvent soumettre une demande au centre en vue de suivre différents types de cours, d'effectuer des tests de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires tout au long de l'année, cependant, les centres régionaux en éducation des adultes proposent deux périodes intensives d'inscription à la formation générale des adultes, l'une en août et l'autre en janvier. Ces deux périodes comprendront une journée portesouvertes dans chaque centre.

## **6. Aide financière pour les étudiants**

L'aide financière accordée à l'étudiant pour le transport, le logement, les manuels et les fournitures scolaires, ainsi que pour l'inscription, est offerte par le centre d'emploi et de formation de la communauté dont il provient. Dans la mesure du possible, on recommandera aux étudiants de contacter leur conseiller en emploi et en formation afin qu'ils effectuent une demande d'aide financière avant de s'inscrire au Centre régional en éducation des adultes.

## **7. Évaluation**

Tous les documents scolaires (relevés de notes du MELS et/ou dernier bulletin scolaire) doivent être présentés lors de la demande d'admission. De plus, les étudiants doivent rencontrer un conseiller pédagogique avant l'inscription à un cours ou à un autre service éducatif. Les relevés de notes des étudiants seront étudiés par le conseiller pédagogique. Les étudiants qui n'ont pas été à l'école depuis un certain nombre d'années passeront des tests diagnostics et des entrevues pour bien évaluer le programme qui répond le mieux à leurs besoins.

L'évaluation en vue du diagnostic est destinée à préciser le cours ou les cours que suivra l'adulte. Dans de nombreux programmes d'études, les cours sont organisés selon une hiérarchie qui dépend de leur niveau d'apprentissage; les tests diagnostics sont très utiles dans ce cadre, car ils permettent à l'adulte de faire de la récupération des matières oubliées sans qu'il soit déclassé. Des instruments similaires à ces tests, permettant d'évaluer les compétences et les préalables aux cours, s'avèrent également utiles pour certains programmes dont les cours ne sont pas organisés hiérarchiquement.

Lorsque l'évaluation sera terminée, on dira exactement à l'étudiant ce dont il a besoin pour obtenir son diplôme, aller au CÉGEP ou s'inscrire au centre de formation professionnelle.

## 8. Projet de formation

En collaboration avec le centre local d'emploi et de formation, les centres régionaux en éducation des adultes veilleront à ce que tous les futurs étudiants soient orientés dans le développement et la mise en œuvre d'un projet de formation conforme à leurs objectifs personnels et professionnels.

- Clarifier et valider leurs intérêts, faire le point sur leur situation, connaître les possibilités qui s'offrent à eux et les suites à donner pour élaborer et réaliser leur projet.
- Se renseigner sur les programmes d'études, les professions et le marché du travail, les ressources éducatives proposées par le conseil scolaire, les différents services disponibles dans la communauté, tout en étant encouragés et amenés à se documenter eux-mêmes.
- Obtenir une analyse de leurs acquis scolaires et parascolaires pour situer leurs compétences; être dirigés vers les services de reconnaissance des acquis et des compétences (formation générale des adultes ou formation professionnelle), ou vers d'autres services appropriés; et estimer la faisabilité de leur projet professionnel ou de formation.
- Évaluer, adapter ou faire des choix professionnels en fonction de leur situation, de leurs expériences, de leurs aspirations et du marché du travail.
- Recevoir l'aide et le conseil dont ils ont besoin tout au long de leur démarche, durant les différentes étapes de détermination et de réalisation de leur projet; et bénéficier d'actions de soutien et de suivi favorisant leur mobilisation et leur engagement à l'égard de leur projet.

## 9. Reconnaissance des acquis et des compétences

Les adultes peuvent faire reconnaître leurs acquis scolaires et leurs expériences par les centres régionaux en éducation des adultes, tel que stipulé par l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique. Pour cela, ils doivent s'inscrire aux épreuves seulement. Différents types d'épreuves d'évaluation sont utilisés pour reconnaître les acquis et les compétences en formation générale :

- TENS (tests d'équivalence de niveau de scolarité);
- GEDTS (tests du General Educational Development Testing Service);
- Univers de compétences génériques (liées aux expériences de vie);
- Épreuve synthèse pour Français, langue seconde;
- PLE (Prior Learning Examination); droit de passer un examen de la formation générale des adultes sans suivre le cours;
- TDG (Test de développement général)

*Le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes  
The First Nations School Council for Adult Education*

## FORMULAIRE D'ADMISSION

CENTRES RÉGIONAUX EN ÉDUCATION DES ADULTES DES PREMIÈRES NATIONS

Centre régional en éducation des adultes : \_\_\_\_\_

**IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Sexe :  M  F Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Année Mois Jour  
 Code permanent : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Nom du père : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille de la mère : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Communauté : \_\_\_\_\_ Numéro de bande/inscription : \_\_\_\_\_

**ADRESSE DE L'ÉTUDIANT**

Numéro civique : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_  
 Municipalité/Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES**

Dernier niveau complété : \_\_\_\_\_ Dernière école fréquentée : \_\_\_\_\_  
 Programme/Cours : \_\_\_\_\_  
 Fréquentation :  Temps plein  Temps partiel Session :  Jour  Soir

**SIGNATURE**

J'autorise le Centre régional en éducation des adultes \_\_\_\_\_ à consulter mon dossier scolaire auprès de \_\_\_\_\_ et /ou consigné auprès du Ministère de l'éducation.

_____	_____
Signature de l'étudiant	Date
_____	_____
Signature des parents (si l'étudiant est mineur)	Date